

SEMINAIRE DE RECHERCHE ORGANISEE PAR  
LE MASTER ETHIQUE DU SOIN ET RECHERCHE (PHILOSOPHIE, MEDECINE, DROIT)

*En partenariat avec l'Unité INSERM "Développement embryonnaire, fertilité, et environnement" des Facultés de  
médecine de Toulouse et de Montpellier*

## RECHERCHE SUR L'EMBRYON HUMAIN : ENTRE TENSIONS ÉTHIQUES ET AVANCÉES SCIENTIFIQUES



Du Lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 au vendredi 05 mars 2021  
De 18h à 20h

Via le logiciel de communication à distance Zoom

Renseignements et inscription : [seminaire.embryologie@gmail.com](mailto:seminaire.embryologie@gmail.com)

## RECHERCHE SUR L'EMBRYON HUMAIN : ENTRE TENSIONS ÉTHIQUES ET AVANCÉES SCIENTIFIQUES

*Séminaire de recherche (via le logiciel Zoom) organisé par Clémence Audran, Calypso Rambaldi et Antoine Herson, dans le cadre du Master Éthique du soin et Recherche co-accrédité par UT1, UT2, et UT3 et en partenariat avec l'Unité INSERM "Développement embryonnaire, fertilité, et environnement" des Facultés de médecine de Toulouse et de Montpellier (directrice : Françoise Paris).*

Le Master Ethique du soin et Recherche présente une approche tri-disciplinaire du domaine de la santé par ses aspects philosophiques, juridiques et médicaux. Nous tâcherons donc de respecter ce regard croisé lors de ce séminaire de recherche, ouvert à tout public. De plus, en raison de l'importance des convictions métaphysiques et religieuses subsumées par toute prise de position concernant l'utilisation de l'embryon humain, il est essentiel d'apporter un éclairage ethnologique sur cette question.

La révision de la loi relative à la bioéthique en 2019/2020 remet la question du statut de l'embryon humain et de ses cellules souches au cœur des débats sociaux. Il s'agit d'un des questionnements parmi les plus vifs et les plus actuels de la bioéthique. Nous avons choisi de faire porter ce séminaire sur la thématique de la recherche embryonnaire en raison de cette nouvelle révision. En outre, deux organisatrices ont choisi de faire porter leurs mémoires sur ce thème. Le but de ce séminaire sera donc d'éclairer –par des échanges quotidiens de 18h à 20h– les fondements de ce sujet si sensible qu'est la manipulation embryonnaire en établissant les enjeux. Parmi ces derniers, il s'agira notamment d'évoquer les avancées thérapeutiques et les risques sous-tendus par l'utilisation comme matériau de recherche et la manipulation génétique de l'embryon humain et de ses cellules souches.

En effet, la recherche sur l'embryon humain suppose sa double réification. Si toute recherche fondamentale ou appliquée en fait un matériau expérimental, les méthodes de séquençage de son patrimoine génétique et de thérapie génique, en font également un support d'expression des désirs parentaux et de préjugés sociaux. Mais la réification de l'embryon humain, au titre de matériau expérimental est-elle légitime? Qu'en est-il du fait de le soustraire à la loi du hasard de la "loterie génétique", pour le faire exaucer les souhaits parentaux, ou se conformer à des préjugés sociaux? On ne peut questionner ces utilisations sans prendre le risque de susciter de vifs débats, eu égard aux convictions métaphysiques, religieuses, et épistémologiques qui les sous-tendent. Car, s'interroger sur la nature de l'embryon revient à s'interroger sur le commencement de la vie humaine, et donc sur l'essence de l'humanité. D'autre part, déterminer si l'homme peut modifier l'embryon humain, invite à se demander si l'intégrité de l'espèce humaine doit être préservée. Il s'agit donc d'envisager les dérives eugéniques que cela pourrait engendrer. Cela relève tant du catastrophisme pour certains que du réalisme pour d'autres. Quelles sont les prémices sur lesquelles s'appuient ces points de vue contradictoires?

L'objectif de ce séminaire, faisant intervenir des scientifiques embryologistes, des philosophes, et des juristes, est d'apporter un éclairage sur la recherche sur l'embryon humain et ses possibles applications qui, au-delà que la question des prouesses techniques, interroge la responsabilité du chercheur, du médecin et de la société.

**PROGRAMMATION DU SEMINAIRE  
SEMAINE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021**

<p align="center"><b>Jour 1</b> <b>Lundi 1er mars 2021</b> <b>de 18h à 20h</b></p>	<p align="center"><b>Jean-François Guérin</b></p> <p align="center">Etat des lieux de la recherche embryonnaire en France : Quelles sont les avancées médicales attendues ?</p>
<p align="center"><b>Jour 2</b> <b>Mardi 2 mars 2021</b> <b>de 18h à 20h</b></p>	<p align="center"><b>Jean-René Binet</b> <b>Emmanuelle Rial-Sebbag</b></p> <p align="center">Deux points de vue sur l'évolution législative de la recherche sur l'embryon humain et des cellules souches.</p>
<p align="center"><b>J3</b> <b>Mercredi 3 mars 2021</b> <b>de 18h à 20h</b></p>	<p align="center"><b>Noémie Merleau-Ponty</b></p> <p align="center">Quelles tendances sont à l'origine du statut protecteur de l'embryon humain en France ? Comparatif avec l'Inde et le Royaume-Uni.</p> <p align="center"><b>Samir Hamamah</b></p> <p align="center">Questions éthiques autour des cellules souches embryonnaires et des cellules souches pluripotentes induites (IPS) : Quelles perspectives pour la procréation de demain ?</p>
<p align="center"><b>Jour 4</b> <b>Jeudi 4 mars 2021</b> <b>de 18h à 20h</b></p>	<p align="center"><b>Xavier Bioy</b></p> <p align="center">Embryon et intégrité de l'espèce humaine : quelles normes juridiques ?</p> <p align="center"><b>Paul-Antoine Miquel</b></p> <p align="center">Le principe d'intégrité de l'espèce humaine : Faut-il se méfier de toute modification du génome humain (que ce soit par la thérapie génique germinale ou embryonnaire ou la sélection eugénique) ? Comment expliquer cette méfiance de la <i>doxa</i> vis-à-vis de la modification de l'essence humaine ?</p>
<p align="center"><b>Jour 5</b> <b>Vendredi 5 mars 2021</b> <b>de 18h à 20h</b></p>	<p align="center"><b>Dominique Folscheid &amp; Brice de Malherbe</b></p> <p align="center">Intervention conjointe à propos de la recherche embryonnaire et de la modification du génome : Peut-on parler d'instrumentalisation de l'embryon ? Est-ce légitime ?</p>

## PRESENTATION DES INTERVENANTS

<p><b>Jean-François Guérin</b></p> 	<p>Jean-François Guérin est professeur des Universités et praticien hospitalier à l'Université Claude Bernard Lyon 1 / CHU de Lyon. Il est coordonnateur de la PACES à la faculté de médecine Lyon-Est où il enseigne l'embryologie et la biologie de la reproduction. De plus, il est Président du Comité d'éthique du CHU de Lyon et Président du Conseil d'orientation de l'Agence de Biomédecine (ABM). Ses connaissances en embryologie vont nous permettre de dresser un tableau exhaustif de l'état de la recherche embryonnaire : les avancées qu'elle a permises et qu'elle est susceptible de permettre. Il s'agira également de s'interroger sur les risques que de telles avancées comportent : quel en sera le prix à payer pour la société humaine ?</p>
<p><b>Jean-René Binet</b></p> 	<p>Jean-René Binet est professeur de droit privé à l'Université de Rennes 1. Il est membre honoraire de l'Institut universitaire de France. Il a rédigé sa thèse sur <i>L'encadrement juridique du progrès scientifique</i> en 2000. Il a consacré une importante partie de sa carrière étudiante et professionnelle à la thématique de la recherche embryonnaire. Il est également directeur de l'école doctorale de droit et science politique de l'Université Bretagne-Loire. De plus, il est spécialisé en droit de la bioéthique, et a publié plusieurs ouvrages à ce sujet : il a notamment été associé aux réflexions conduites dans le cadre de l'adoption de la loi relative à la bioéthique du 7 juillet 2011.</p>
<p><b>Emmanuelle Rial-Sebbag</b></p> 	<p>Emmanuelle Rial-Sebbag est juriste spécialisée en droit de la santé et de la bioéthique. Elle dirige l'équipe BIOETHICS, au sein du CERPOP (UMR 1295 Inserm, Université Toulouse III Paul Sabatier). Elle est également enseignante associée en droit de la santé et de la bioéthique à la Faculté de médecine de Toulouse (Purpan) et directrice de la « chaire UNESCO Éthique, Science et Société ». Ses travaux visent à déterminer le rôle et la place de la loi parmi les différentes normes encadrant les innovations dans le domaine de la santé, tant à l'échelle nationale que supra-nationale. La chercheuse a écrit un chapitre intitulé « Médecine et génétique humaine - L'arbitrage juridique » dans le <i>Traité de bioéthique</i> de 2018. Elle a de même co-écrit un article sur « La gouvernance de la recherche sur l'embryon » en 2017 avec Xavier Bioy.</p>
<p><b>Noémie Merleau-Ponty</b></p> 	<p>Noémie Merleau-Ponty est anthropologue ainsi que chargée de recherche en sciences sociales au CNRS. Ses travaux portent notamment sur les biotechnologies de reproduction et de régénération du genre humain. Par ses recherches, elle étudie les présupposés normatifs et épistémologiques à l'œuvre dans le déploiement et l'invention de techniques qui permettent de manipuler les substances corporelles de la reproduction et de la régénération (gamètes, embryons, cellules-souches). Sa thèse, soutenue en 2015, a pour sujet les Cultures humaines in vitro : ethnographie comparative de laboratoires (Inde-France). Durant son intervention, la chercheuse nous permettra de comprendre l'évolution anthropologique de ces dernières années sur la recherche embryonnaire.</p>
<p><b>Samir Hamamah</b></p> 	<p>Samir Hamamah est professeur de biologie de la reproduction et responsable du département de biologie de la reproduction du CHU de Montpellier. Il a été à l'origine, avec le Pr Frydman du premier enfant conçu après diagnostic pré-implantatoire. Son expertise porte notamment sur la recherche embryonnaire et en assistance médicale à la procréation notamment sur la question de l'implantation embryonnaire. Son équipe a mis au point un test performant et non invasif utilisant des biomarqueurs, qui rationalise le choix du « bon » embryon et optimise les chances du couple d'avoir un bébé, grâce à la sélection concomitante du moment opportun d'une implantation dans l'utérus. En 2014, le CHRU de Montpellier a présenté un système permettant d'observer et d'imprimer en 3D l'embryon humain préimplantatoire. Par ailleurs, le professeur a été auditionné en 2018</p>

	<p>dans le cadre des états généraux de la bioéthique, sur la question notamment de l'Assistance Médicale à la Procréation (AMP). Il a été, avec le Pr Louis Bujan, à l'origine, de l'unité INSERM DEFE (Développement Embryonnaire, Fertilité, Environnement) dans laquelle il dirige actuellement deux thèses : l'une sur l'Impact des perturbateurs endocriniens sur la Santé : le rôle des acides nucléiques, et la seconde sur la Réceptivité endométriale et qualité embryonnaire : deux paramètres à améliorer pour augmenter les taux de naissances vivantes en assistance médicale à la procréation. Le biologiste est donc à même de nous aiguiller quant au futur de l'AMP et de la procréation en général, ainsi que sur leurs enjeux éthiques.</p>
<p><b>Xavier Bioy</b></p> 	<p>Xavier Bioy est professeur de droit public à UT1 Capitole spécialisé dans le droit des libertés fondamentales, le droit de la santé, le droit de la bioéthique, le droit constitutionnel. Il est codirecteur des Masters « Éthique du soin et Recherche » et « Droit des libertés fondamentales ». Sa thèse concerne <i>Le concept de personne humaine en droit public : recherche sur le sujet des droits fondamentaux</i>. Auteur de plusieurs travaux relatifs au statut juridique de l'embryon (not. « La gouvernance de la recherche sur l'embryon » (avec E. Rial-Sebbag), Journal international de bioéthique et d'éthique des sciences, 2017, vol. 28, n° 4, pages 55 à 76). En 2020, il a publié un article à la Revue Générale de Droit Médical : « Recherches sur les cellules souches, précisions relatives aux statuts l'embryon et de l'espèce humaine », RGDM 2020, Avril, n°74, pp. 75-98.». Son expertise sera donc faite sous deux faisceaux : celui du droit public et celui de la bioéthique.</p>
<p><b>Paul-Antoine Miquel</b></p> 	<p>Paul-Antoine Miquel est professeur de philosophie contemporaine à UT2J. Il s'inscrit dans la lignée de Bergson pour penser la philosophie française de la vie. Dans ses recherches, il philosophe avec les sciences, notamment la biologie, et réfléchit au concept d'espèce humaine en bioéthique et dans le biodroit. Son intervention nous éclairera sur les implications éthiques de la recherche embryonnaire ainsi que sur la question de notre responsabilité envers les générations futures.</p>
<p><b>Dominique Folscheid</b></p> 	<p>Dominique Folscheid est professeur émérite de philosophie morale et politique à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée et co-directeur du département de recherche Éthique biomédicale au collège des Bernardins. Il se consacre notamment à des enseignements de philosophie pratique (éthique médicale et hospitalière) en partenariat avec le Centre de formation du personnel hospitalier de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris. Il est l'auteur de l'ouvrage <i>Made in labo : de la procréation artificielle au transhumanisme</i> paru en 2019 aux Éditions Cerf.</p>
<p><b>Brice de Malherbe</b></p> 	<p>Brice de Malherbe est prêtre et théologien. Il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Il exerce en tant que Professeur ordinaire à la Faculté Notre-Dame, et il est de même enseignant à l'École Cathédrale. Il intervient régulièrement comme expert auprès de la Conférence des évêques de France ou du Saint-Siège. Le Père de Malherbe est co-directeur du département de recherche Éthique biomédicale au collège des Bernardins : il a en effet initié le premier cours de « bioéthique » à l'École cathédrale du diocèse de Paris en 1995. Par ailleurs, il est membre de la cellule de réflexion de bioéthique pour le diocèse de Paris. Il a notamment co-dirigé l'ouvrage <i>Le transhumanisme, c'est quoi ?</i> avec Dominique Folscheid et Anne Lécu paru aux Éditions Cerf en 2018.</p>

**Contact et inscription :**

Contact : [seminaire.embryologie@gmail.com](mailto:seminaire.embryologie@gmail.com)

Inscription : <https://forms.gle/b4YozMPji85RRmn46>